

Ebola : au Togo surveillance renforcée aux frontières

Administrateur LJDP — 28 October 2026 — 3 min de lecture



Ebola_0

Face à l'annonce d'un cas d'Ebola au Nigeria, le Togo renforce sa surveillance sanitaire aux frontières. Dans un communiqué du 27 octobre 2026, Jean-Marie Koffi Ewonoule Tessi, ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances, annonce plusieurs mesures préventives. Il rassure également les populations : aucun cas d'Ebola n'a été enregistré au Togo.

La menace d'Ebola au Togo mobilise les autorités sanitaires après l'annonce d'un cas confirmé au Nigeria. Selon le ministère de la Santé, cette infection a été identifiée le 20 octobre 2026. Elle serait liée à la souche Bundibugyo du virus Ebola. Le gouvernement togolais a annoncé plusieurs dispositions pour prévenir une éventuelle propagation sur le territoire national.

Dans un communiqué signé le 27 octobre 2026, le ministre Jean-Marie Koffi Ewonoule Tessi détaille les mesures adoptées. Celles-ci concernent principalement la surveillance des voyageurs, la préparation des services sanitaires et la sensibilisation des populations.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique,
de la Couverture Sanitaire Universelle et
des Assurances

Communiqué

Le ministère de la santé, de l'hygiène publique, de la couverture sanitaire universelle et des assurances informe la population togolaise de la confirmation d'un cas de fièvre hémorragique à virus Ébola (souche de Bundibugyo) le 20 octobre 2026 au Nigeria, dans la sous-région ouest-africaine.

La maladie à virus Ebola est une infection virale particulièrement grave, hautement contagieuse et très mortelle. Elle se transmet à une personne par contact avec les liquides biologiques d'une personne malade (sang, vomissures, selles, urines, liquides génitaux) ou par contact avec un animal infecté.

Elle se manifeste par une fièvre brusque accompagnée d'un ou de plusieurs des signes notamment :

- faiblesse intense,
- douleurs musculaires,
- maux de tête, fatigue,
- nausées ou vomissements,
- diarrhée,
- douleurs abdominales
- et parfois saignements inexpliqués.

Face à cette menace, et dans le souci de préserver la santé et la sécurité des populations, le gouvernement, à travers le ministère chargé de la santé, a pris des dispositions visant notamment :

- le renforcement de la surveillance épidémiologique par le dépistage thermique systématique des voyageurs à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE), au port et aux points d'entrées terrestres ;
- le renforcement de la préparation et de la réponse à cette menace sanitaire ;
- la sensibilisation des populations.

Le ministre chargé de la santé invite la population à une vigilance plus accrue et à l'adoption des comportements suivants pour éviter cette maladie :

- 
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon,
 - éviter tout contact avec le sang, les selles, les urines, la salive et les vomissures d'une personne suspecte ou malade d'Ebola,
 - éviter de manipuler, en l'absence de toutes mesures de protection adaptée, le corps d'une personne suspectée de décès par Ebola
 - bien cuire les aliments, surtout les viandes avant de les consommer.

Devant toute suspicion, informer le personnel de la formation sanitaire la plus proche pour une prise en charge rapide et adéquate. La maladie à virus Ebola peut être guérie si elle est détectée et prise en charge précocement.

Le ministère tient à rassurer la population qu'à ce jour, aucun cas de maladie à virus Ebola n'a été enregistré au Togo. Néanmoins, cette situation ne saurait justifier le moindre relâchement. La prévention demeure notre meilleure protection.

Le ministre chargé de la santé en appelle, par conséquent, au civisme, à la responsabilité individuelle et collective ainsi qu'à la collaboration de tous avec les services de santé.

Fait à Lomé, le 27 octobre 2026

Jean-Marie Koffi Ewonoule TESSI

Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la
Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances

Un contrôle sanitaire renforcé aux frontières

Les autorités annoncent un dépistage thermique systématique des voyageurs à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé. Cette surveillance concerne également le port et les différents points d'entrée terrestres du pays. L'objectif est de renforcer la détection des voyageurs présentant des signes suspects.

Le ministère prévoit aussi un renforcement des capacités nationales de préparation et de réponse à cette menace sanitaire. Des actions de sensibilisation doivent accompagner ce dispositif afin d'informer les populations sur les comportements préventifs.

Ebola : symptômes et précautions recommandées

La maladie à virus Ebola est une infection grave pouvant entraîner des complications mortelles. Elle se transmet notamment par contact direct avec les liquides biologiques d'une personne infectée. Le sang, les vomissures, les selles, les urines et les liquides génitaux constituent des sources possibles de contamination. Certains animaux infectés peuvent également transmettre le virus.

Les symptômes comprennent une fièvre brutale, une faiblesse intense, des douleurs musculaires, des maux de tête et une fatigue importante. Des nausées, des vomissements, des diarrhées et des douleurs abdominales peuvent également apparaître. Certains malades présentent parfois des saignements inexpliqués.

Pour réduire les risques, le ministère recommande de se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon. Il demande d'éviter tout contact avec les liquides biologiques des personnes suspectées d'infection. La manipulation des corps de personnes potentiellement décédées d'Ebola nécessite des protections adaptées. Les autorités recommandent également de bien cuire les aliments, particulièrement les viandes.

Aucun cas d'Ebola enregistré au Togo

Le ministère de la Santé assure qu'aucun cas de maladie à virus Ebola n'a été enregistré au Togo. Cette situation ne doit cependant entraîner aucun relâchement dans l'application des mesures de prévention.

En présence de symptômes suspects, les populations sont invitées à prévenir rapidement le personnel du centre de santé le plus proche. Une détection précoce et une prise en charge médicale adaptée améliorent les chances de survie.

Le ministre Jean-Marie Koffi Ewonou Tessi appelle enfin au civisme et à la responsabilité individuelle et collective. Il encourage une collaboration étroite entre les populations et les services de santé. La prévention demeure au centre du dispositif national de protection contre Ebola.

Source : <http://www.lejournalduphoenix.com/article/ebola-au-togo-surveillance-renforcee-aux-frontieres> — Le Journal du Phoenix